

**Réponse de M. HUGO, ancien maire de la
commune de Saumur,
au rapport d'observations définitives
de la Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire
en date du 28 janvier 2005**

Jean-Paul HUGOT
Ancien Maire de Saumur
71, rue du Maréchal Leclerc
49400 SAUMUR

Chambre Régionale des comptes
des Pays de Loire

28 fév. 2005

GREFFE

119

Vos références
Greffe n° 2005-102
LO4131/VB/LG

Monsieur le Président de la
Chambre Régionale des Comptes
des Pays de La Loire
25, rue Paul Bellamy
BP 14.119
44041 NANTES Cedex 1

Saumur, le 25 février 2005

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec attention des observations concernant la gestion de la Ville de Saumur pour la période 1997 à 2000, transmises par lettre en date du 28 janvier 2005.

Je note que la Chambre Régionale des Comptes conclue qu'au cours de cette période "**la situation financière tendue restait néanmoins maîtrisée du fait d'une imposition et d'un endettement volontairement contenus**".

Au delà de cette conclusion, les observations de la Chambre appellent un certain nombre de remarques que j'exprime au nom de l'équipe en charge alors des responsabilités municipales.

Pour être convaincante, l'analyse financière doit appréhender la réalité d'une vision globale portée sur les grands équilibres budgétaires résultant de volontés politiques et des orientations qui en découlent.

Ainsi, contrairement à la présentation faite qui se limite trop souvent au seul Budget Principal, cette analyse doit nécessairement englober les résultats des Budgets Annexes puisque, conformément aux principes de la consolidation des comptes, ces résultats qui correspondent aussi à des opérations gérées par la collectivité, permettent d'apprécier la capacité financière globale de cette collectivité.

Notamment les excédents du Budget Annexe des "services à caractère industriel et commercial assujettis à la TVA", provenant de l'exploitation et de la politique de cession d'actifs, viennent améliorer sensiblement la situation financière.

Il m'apparaît, par ailleurs, que les évolutions constantes de la loi fiscale avec ses dispositifs d'exonération ainsi que les adaptations successives des règles comptables justifieraient des **opérations de retraitement** pour restituer **tout leur intérêt** aux différents éléments de l'analyse financière fondée sur des **agrégats budgétaires "stables"**.

Ces évolutions et ces adaptations ont des conséquences parfois très importantes soit sur la seule apparence des choses soit sur la formation des résultats.

Ainsi :

- La suppression progressive des salaires et rémunérations de la base d'imposition à la taxe professionnelle réduit le produit des contributions directes depuis 1999 mais justifie une augmentation des compensations financières de l'Etat
- L'obligation de constater en section de fonctionnement les subventions d'équipement attribuées à des organismes publics comme par exemple les 4,7 millions de francs attribués à la CCI dont 3 millions sur le seul exercice 2000

- La constatation dans les dépenses de fonctionnement des dotations aux comptes d'amortissement et de provision, dépenses qui constituent en réalité des moyens de financement pour la section d'investissement
- La diminution de la DGF 2000 amputée du prélèvement pour le contingent communal d'aide sociale

De même, différentes modifications ou évolutions du contexte local ont leurs impacts sur les postes budgétaires ou sur les résultats suivant leur mode de traitement :

- Délégation de service public : le golf d'une part le camping et le Centre International de Séjour (CIS) d'autre part ayant comme conséquence un prélèvement sur le Budget Principal de subventions d'équilibre destinées à couvrir pour une part importante l'amortissement des moyens délégués,
- Les transferts de compétence de la ville vers le District Urbain de Saumur (transport, ordures ménagères) préalablement à la transformation du District en Communauté d'Agglomération le 31 décembre 2000,
- La transformation au niveau des frais de personnel des emplois horaires en emplois de titulaires.

Pour ces différentes raisons, je souhaite tout simplement constater avec vous que la **capacité d'autofinancement** de la ville et les ressources de la section d'investissement ont été mobilisées pour poursuivre les efforts d'équipement et assurer le remboursement de la dette.

Il me paraîtrait limitatif du point de vue de la gestion et non conforme à la définition légale de **l'équilibre budgétaire**, qui admet explicitement que les recettes propres d'investissement peuvent être mobilisées pour couvrir le remboursement du capital des emprunts, de considérer que le remboursement de cette dette doit être assuré exclusivement par un excédent de recettes de fonctionnement. Notre logique de gestion est plus large et fait appel à d'autres ressources pour tirer le meilleur parti des moyens qui nous sont confiés ou qui peuvent être mobilisés au bénéfice de la collectivité. Dans ce contexte, il serait anormal de ne pas avoir recours aux ressources externes pour réaliser des équipements durables nécessaires.

Le **constat global** qui peut être fait sur la gestion politique de l'équipe municipale en place pour la période 1997-2000, s'appuie sur des données incontestables :

- Le niveau relativement élevé des dépenses d'équipement réalisées chaque année au service du développement de la collectivité et de ses habitants..., de l'ordre de 40 millions de francs, niveau très comparable à la moyenne régionale
- Le maintien de la dette à un niveau stable
- Le maintien des taux d'imposition à leur niveau de 1983 pour préserver le pouvoir d'achat des ménages et la capacité d'investissement des entreprises.

Dans une situation tendue du fait d'une faiblesse structurelle des ressources locales par rapport aux collectivités de même catégorie, nous avons réussi à maîtriser notre gestion pour assurer nos objectifs:

- une ville dynamisée par l'importance des réalisations,
- une fiscalité modérée,
- un endettement contenu.

Ces remarques et observations étant faites,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération et de mon respect.

Jean Paul HUGOT
Ancien Maire de la ville de Saumur

